

# INFORMATIONS GÉNÉRALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

## Foulées de Fondettes - 22 mars 2015



A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé



### ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 FONDETTES

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : [asfondettesathle@hotmail.fr](mailto:asfondettesathle@hotmail.fr)

Site Internet : <http://asfondettes.athle.free.fr>

Responsable de l'organisation : Laurent MARIN,  
Président de la section et Patrice FOUASSON,  
Coordinateur de l'organisation.

### CONCURRENTS

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les courses de 5 et 10 km :

- Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.

- **Licenciés FFA** (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : Photocopie de la carte licence en cours.

- **Titulaires d'un Pass Running** : Photocopie de la carte Pass Running en cours.

- **Licenciés FFTRIATHLON - FFCO** (course d'orientation)

- **FFPM** (pentathlon moderne) : Photocopie de la carte licence en cours.

- **Licenciés UNSS et UGSEL** pour l'année en cours : Photocopie de la carte licence en cours et l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou la fédération ou association sportive. Si engagement à titre individuel sans accord de l'établissement scolaire ou de l'AS, fournir un **certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an.

- **Les licenciés d'une fédération agréée** (hors UNSS et UGSEL) : Photocopie de la carte licence délivrée pour la saison en cours, faisant apparaître par tous moyen la mention "*non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition*". Sans mention : **Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an. (Les fédérations agréées peuvent être : FSGT, FCFC, UFOLEP).

- **Non Licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports et Sports Adaptés :**

**Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an.

Certificat médical :

Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, est téléchargeable de notre site, à compléter par votre médecin.

**Pour la course de 1 km :**

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre service médical.

### DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

**5 et 10 km.** Ils seront disponibles soit le samedi 21 mars 2015 à la Maison de l'A.S.F. de 14 h à 17 h, soit le jour de la course au gymnase de Fondettes à partir de 8 h 30.

Le **dossard obligatoire** sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée. Les dossards type triathlon avec ceinture sont interdits.

**Course 1 km :** Bien qu'il n'y ait pas de classement, **dossard obligatoire**. L'organisateur vous propose à partir d'un dossard vierge fourni, de créer votre dossard personnalisé. Il suffira de mettre votre prénom, ou votre nom au autre signe distinctif identifiant votre famille. Les spectateurs vous encourageront par votre nom.

**Pendant les courses :** Le dossard doit être visible, les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

### CATEGORIES

Vétérans	VE	1975 et avant
Seniors	SE	1976 à 1992
Espoirs	ES	1993 à 1995

Juniors JU 1996 et 1997

Cadets CA 1998 et 1999

Minimes MI 2000 et 2001

**Détails des catégories Vétérans**

Vétérans H et F V1 1975 - 1966

V2 1965 - 1956

V3 1955 - 1946

V4 1945 et avant

### VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Complexe du Moulin-à-Vent (gymnase) à Fondettes.

### SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence des secouristes et une ambulance. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

### CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

### ASSURANCE

L'organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

### CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au verso de la plaquette d'inscription et au gymnase, lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent rue du Moulin à Vent, face au gymnase.

### RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5<sup>ème</sup> km sur le 10 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10 km.

### INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

### COURSE 5 KM

Course ouverte aux personnes nées en 2001 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs).

**Dossard obligatoire.**

**Départ à 9 h 45**, rue du Moulin à Vent.

**Parcours :** 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

### COURSE DES FAMILLES 1 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement.

**Dossard obligatoire.**

**Départ à 10 h 30**, rue du Moulin à Vent.

**Parcours :** 1 petite boucle.

### COURSE 10 KM, LABEL REGIONAL. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FFA.

Course ouverte aux personnes nées en 1999 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes IAAF, qualificatif pour les championnats de France. **Maillot de club et dossard obligatoire** (voir chapitre concerné).

**Départ à 11 h 15**, rue du Moulin à Vent.

**Parcours :** 3 grandes boucles.

### CHRONOMETRAGE

Le chronométrage par puces intégrées au dossard est assuré par Protiming.

### DROITS D'INSCRIPTION.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne via le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) ou par courrier (bulletin d'inscription sur notre site internet).

Ainsi que le samedi 21 mars 2015 de 14 h à 17 h au bureau de l'ASF, allée de la Poupardière, 37230 FONDETTES, et le jour de la compétition à partir de 8 h 30, Fermeture des inscriptions 15 mn avant le départ de la course.

**Droits d'inscription 5 et 10 km :** 5 € pour licenciés FFA (voir chapitre "Concurrents")

7 € pour les autres athlètes (voir Chapitre "Concurrents à partir de PassRunning") - 10 € le jour de la course pour tous les types de licences.

**Pour la course des Familles :** 1 € - Inscription sur place uniquement, le samedi 21 et le dimanche 22. La totalité de la recette sera reversée au profit de l'action menée par les Sénégalaises.

### RESULTATS

Ils seront disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://asfondettes.athle.free.fr>

### RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées comme suit :

**Courses 5 km et 10 km :** (lots dans la limite des stocks disponibles)

- à tous les inscrits : 1 lot offert lors du retrait des dossards.

- les 4 premiers hommes et femmes de chaque course : 1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur ou bon d'achat aux 4 premiers.

- Le 1<sup>er</sup> homme et femme de chaque catégorie (5 km : minime à V4) ; 10 km : (cadet à V4) après exclusion des 4 premiers au classement général des 2 courses : 1 coupe + lots divers.

**Course de 10 km qualificatif :** 1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs " homme et femme " ayant battu le record de l'épreuve.

**Nota :** Les récompenses des 5 km et 10 km seront remises à partir de 12h15 au gymnase.

Course des familles : 1 sachet surprise à chaque enfant arrivant.

Les 3 courses : Lots divers par tirage au sort sur les dossards (tirage effectué lors de chacune des courses et à retirer au gymnase ou au podium après l'arrivée, liste affichée près du ravitaillement).

Dans le cadre du 25<sup>ème</sup> anniversaire des foulées, et du cinquantenaire de la section, un cadeau spécial sera offert au 25<sup>ème</sup> et au 50<sup>ème</sup> de la course des 10 km.

Challenge groupement, association ou école : au groupement, association : Une coupe + 1 carton de vin local, Ou l'école de Fondettes, l'asso ASF : un bon d'achat matériel, ayant le plus d'arrivants sur les 2 courses réunies 5 km + 10 km.

**AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR**

### DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 25<sup>e</sup> Foulées de Fondettes, ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 25<sup>e</sup> Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.